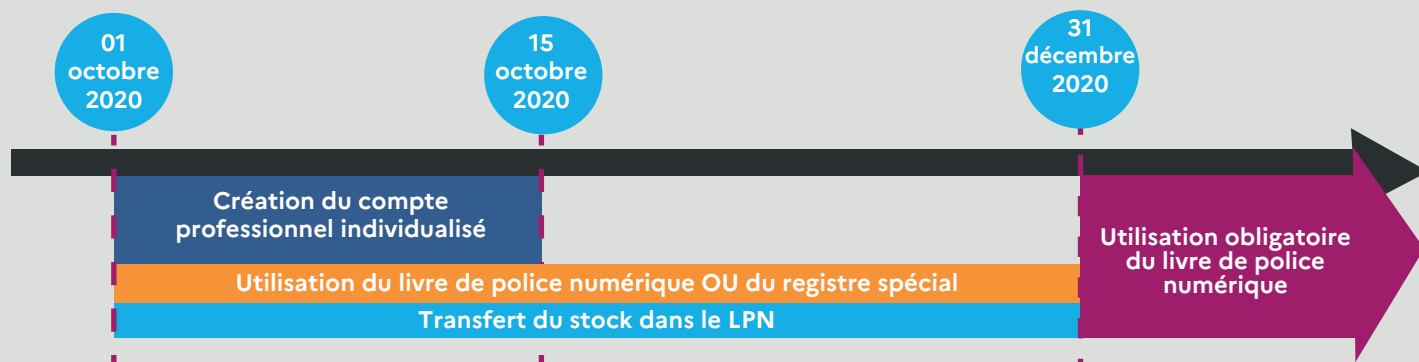




OUVERTURE DU SIA/LPN PÉRIODE TRANSITOIRE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

CALENDRIER :

Le livre de police numérique (LPN) entre en vigueur le **1^{er} octobre 2020**. Il se substitue au "registre spécial" sous format papier et devient l'outil de traçabilité des transactions portant sur les **armes assemblées**. Une période **TRANSITOIRE** est organisée pendant laquelle le registre spécial **POURRA** continuer d'être utilisé.



Du 1^{er} au 15 octobre 2020 :

Tous les professionnels **DOIVENT** créer leur compte dans le SIA. L'ouverture de ce compte entraîne la délivrance automatique d'un numéro SIA et l'accès au LPN.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 :

► L'utilisation du LPN est **FACULTATIVE** bien que recommandée pour la fluidité des échanges.

► Le «registre spécial» **PEUT** continuer d'être utilisé en même temps que le LPN.

• Si vous utilisez le LPN:

Les armes qui sont entrées dans le LPN sont **obligatoirement** traitées en sortie dans le LPN.

Avant toute transaction, **assurez-vous préalablement que votre partenaire commercial utilise aussi son LPN**, en vous confirmant son n° SIA.

Pour les distributeurs, si votre client n'utilise pas son LPN, vous devrez alors transférer les armes sur un « n°SIA générique », qui vous sera communiqué le 1er octobre. Ce n° vous permet de sortir les armes de votre LPN. Dans ce cas, le détaillant enregistre les armes reçues sur son «registre spécial».

• Si vous n'utilisez pas le LPN:

Les armes qui sont ou seront enregistrées sur le «registre spécial» **peuvent** continuer d'être traitées en sortie sur ce même registre, jusqu'au 31 décembre 2020. Elles n'auront pas à faire l'objet d'une ré-inscription rétroactive dans le LPN.

Les professionnels peuvent choisir d'inscrire à leur rythme les armes enregistrées sur leur «registre spécial» dans le LPN (remontée progressive du stock). Les ventes des armes ainsi remontées dans le LPN devront alors être traitées en sortie dans le LPN.

► L'ensemble des armes en stock doit être reporté sur le LPN avant le 31 décembre 2020.

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- L'utilisation du LPN devient **obligatoire** pour tous les professionnels des armes.
- L'utilisation du registre spécial papier est définitivement **prohibée**.
- Le numéro SIA générique unique sera **désactivé**.